

Réflexions postélectorales : (suite de la page 1)

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **55 (1967)**

Heft 80

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271862>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Allo la ville, ici la campagne

TRAGIQUE BILAN

Octobre fut prodigue en journées lumineuses et douces.

Les travaux de saison, qui d'ordinaire se font pressants parce que les journées sont courtes et l'hiver proche, s'effectuent dans cet arrière-automne ensoleillé à un rythme harmonieux.

Les labours succèdent aux récoltes de pommes de terre et de betteraves.

Jour après jour, lorsque s'effilochent les brouillards du matin, on découvre de nouvelles parcelles de terre fraîchement labourées, prêtes aux semailles. Mais le tableau n'a plus la désuète tendresse d'un « Labours dans le Jorat ». Les chevaux ont fait place aux tracteurs et le rythme s'accélère dans un monde qui découvre la valeur du temps. Et, à la vision de jadis où père et fils menaient ensemble l'attelage et la charrue, échangeant quelques mots en cours de travail, se substitue l'image de l'homme seul, travailleur unique sur une machine qu'il faut utiliser au mieux, au plus vite et le plus rationnellement.

Cette mécanisation qu'impose une cruciale absence de main-d'œuvre représente des risques que notre monde agricole recense avec angoisse à la fin d'un automne particulièrement meurtrier.

La lamentable histoire que j'aimerais vous rapporter ici s'est résumée en quelques lignes dans vos quotidiens. Pour vous, c'était un nom de plus à la liste particulièrement longue des accidents de tracteurs.

Pour nous, c'était celui d'un voisin de champ, d'un paysan remarquable et d'un homme de valeur.

Notre amertume n'en a été que plus grande.

C'ÉTAIT UNE BELLE JOURNÉE D'AUTOMNE

L'homme suivait, attentif, les sillons qui s'ajoutaient aux sillons.

Parce qu'il était consciencieux et qu'il aimait l'ouvrage bien fait, il dut éprouver une joie profonde devant le travail accompli, devant cette terre à blé si riche dans ce coin de pays, devant ce paysage particulièrement beau en cette fin d'après-midi d'un automne éparpillant à profusion ses couleurs et ses ors.

Heureux aussi de rejoindre bientôt la ferme où l'attendaient sa femme et trois jeunes enfants, de pouvoir alors se dire avec eux que l'avenir s'annonçait bien, que la route semblait avoir tourné vers la chance. Car enfin l'année avait été bonne, après bien d'autres difficultés et décevances.

Il recula une dernière fois son tracteur afin que puissent mordre dans la terre meuble les socs de sa charrue-portée.

Mais son geste s'arrêta là : un moignon d'arbre — quelques centimètres d'un tronc sectionné au milieu des broussailles qui bordaient le champ — souleva le véhicule qui roula et retomba fond sur fond quelques mètres plus bas.

Pendant deux longues heures, l'homme resta là, à demi-écrasé sous son véhicule, désespéré ment...

À la nuit, sa famille s'inquiéta et lorsqu'on découvrit l'accident, l'homme put encore raconter son calvaire, les heures d'angoisse et de souffrance alors qu'impuissant à attiver l'attention de ceux qu'il apercevait dans le lointain vaquant aux tâches quotidiennes, il cherchait à se dégaier.

Et lorsque le lendemain, la nouvelle de sa mort se répandit dans le pays, l'amertume s'ajouta au chagrin de chacun. N'y avait-il donc aucun moyen de préserver l'existence de ceux qui, par la force des choses, doivent avoir recours à la mécanisation et qui se trouvent impuissants à maîtriser la machine lorsque se produit l'erreur technique ou la défaillance humaine ?

UNE STATISTIQUE QUI EN DIT LONG

Allions-nous désormais, parce que trop d'exemples nous avaient alertés, trembler pour la vie des nôtres, journalièrement sur des machines agricoles, en admettant avec fatalisme que rien ne peut être changé ?

Nous avons alors fait part de notre amertume à M. Marti, chef du Centre romand pour la prévention des accidents dans l'agriculture. En fonction depuis une année, ce service consultatif cherche à prévenir toutes les causes d'accidents tant par le contrôle de toutes les machines agricoles mises sur marché que par des suggestions et conseils lors de constructions rurales. De la statistique des accidents agricoles établie par le bureau cantonal vaudois, nous apprenons qu'en 1966, 690 accidents dont 19 mortels ont frappé nos familles paysannes : accidents à l'intérieur des

bâtiments (114), à l'extérieur (131), provoqués par le bétail (54), en forêt (23), vignes et cave (7), outils (32), divers (18), machines (87), tracteurs (224 dont 7 mortels).

Et comme précisément, nous tenions à nous renseigner sur les moyens de protection qui, à l'avenir pourraient éviter la mort de conducteurs de tracteurs, nous apprenons qu'il existe à l'étranger des cabines parfaitement au point, offrant une résistance suffisante à la pression des deux tonnes d'un tracteur en dérive.

Rendus obligatoires dans six pays d'Europe, facultatives dans les autres, ces cabines offrent en même temps qu'une protection contre les intempéries, le moyen d'épargner des vies.

Or notre législation suisse ne les autorise pas.

EN ATTENDANT LA MODIFICATION D'UN ARTICLE DE LOI

Consciente de cet état de fait, l'Association des propriétaires de tracteurs à Brouge a présenté en 1965 au Département fédéral de justice et police une proposition de modification de l'article 8 de l'A.C.F. qui actuellement autorise un pare-brise et un toit abri amovible (protégeant contre les intempéries mais non contre les accidents) tout en interdisant une cabine stable, seule protection valable.

Cette modification figurant dans le projet de loi, on peut espérer voir cette disposition entrer en vigueur en 1968.

En attendant, l'année 1967 aura enregistré jusqu'à ce jour en Suisse romande 17 accidents mortels survenus à des conducteurs de tracteurs. Dans 15 cas, des spécialistes de la prévention des accidents estiment qu'une cabine de protection aurait évité le drame.

Et en attendant aussi, de belles journées d'automne radieuses se solderont comme l'autre jour par des morts qui nous rappelleront par leur brutalité que « le pain qu'on mange et le sol qu'on cultive » qui aux dires du poète « suffiraient à nous prouver les cieux » nous en raccourcissant singulièrement le chemin.

Yvonne Bastardot.

Comment donner à la jeunesse le goût de la nature ?

(Suite de notre numéro de septembre)

Je ne prendrais qu'un exemple : celui des installations sportives. C'est à coups de millions qu'on aménage dans tous nos groupes scolaires des salles de gymnastique et des terrains de sport. Ne pensez-vous pas qu'il serait merveilleux qu'au lieu de construire à grands frais des terrains de football et des stades quasi olympiques à côté de nos écoles, on y aménage aussi des terrains naturels. Imaginez une leçon de gymnastique dans un bosquet clairsemé de grands arbres. Ne serait-ce pas plus profitable à la santé de nos gosses qu'une heure en salle, entre quatre murs, même s'ils ont coûté 2 millions ? Vous souriez. Vous me traitez d'utopiste ! Pas du tout. Plusieurs projets de la Ville de Lausanne se prêtent parfaitement bien à ce genre d'aménagement naturel du cadre scolaire : le futur collège de Dorigny, celui de Montblesson, prévus pour ces dix prochaines années, je les vois avec leurs annexes habituelles, salle de gymnastique, de danse et de rythmique, locaux de toutes sortes et en plus un petit bois, un bout de ruisseau, un lopin (suffisant grand tout de même) de terrain « vide » et j'imagine cette école où le maître de sciences élèverait des écrivains dans le ruisseau et ferait nicher des mésanges dans le bois, où le maître de sport organiserait des heures de culture physique en pleine nature, à deux pas de la salle de gym, où le maître de dessin ferait des cours en plein air et où le maître de musique organiserait des concerts en plein air, comme au festival de Lucerne, sous le Lion... Est-ce vraiment impossible ?

Et bien oui ! Admettons que ce soit impossible... à quelques exceptions près. Cherchons donc autre chose !

Les journées sportives. Connaissiez-vous une classe qui n'organise pas, au moins une fois par semestre, une sortie ou un après-midi sportif ? Chaque hiver, les maîtres de culture physique emmènent leurs élèves à ski. C'est fort bien. Mais où vont-ils, ces malheureux ? Sur les pistes déjà surpeuplées. Jamais la journée à ski n'est organisée avec comme but une belle randonnée, peaux de phoque aux lattes, dans une région encore épargnée par les moyens de remontée mécaniques.

Réflexions postélectorales

(Suite de la page 1)

fédéral Wahlen a relevé le regrettable désintéret à l'égard de la politique, constaté depuis quelque temps déjà. Il ajoutait que, pour beaucoup, le sport remplace la politique. Ce regret, pourtant, on l'exprime avec pudeur, sans trop insister et on l'accepte, après tout, assez allègrement, du moins dans le public en général. En tout cas, on ne stigmatise pas l'abstention masculine comme l'abstention féminine.

On pourrait épiloguer longuement encore sur le résultat de ces dernières élections. Une constatation s'impose en tout cas : le petit Suisse, confiné dans ses aises, est décidément bien petit. Prenons par exemple (parce que j'ai les chiffres sous la main) le Genevois qui a voté dans la proportion de 49,47 % pour élire ses représentants au Conseil national. Pour le Conseil des Etats, il n'a plus exprimé son avis que dans la proportion de 35,73 %. Et pourtant, il était sur place, il s'était dérangé pour aller voter. Le Suisse n'aime pas regarder trop haut ; il attrape tout de suite le vertige. Parlez-lui du prix du beurre, de l'arrachage d'un arbre ou de la taxe des chiens et il se passionne. Parlez-lui d'élire des hommes qui auront une influence certaine sur la destinée de son pays et il cale. Le progrès vraiment extraordinaire des « Indépendants » enregistré à Zurich, Genève, Argovie, est bien significatif à cet égard. D'un jour à l'autre on impose des candidats parce qu'on espère qu'ils sauront exercer une pression sur les prix. Entre son portemonnaie et les impor-

tantes affaires nationales, on n'hésite pas.

Peu exaltantes réflexions, décidément.

A Genève : M. Eric Choisy a obtenu 23 599 suffrages et Mlle E. Kammacher 14 302.

Dans le canton de Vaud : M. Louis Guisan a été élu par 52 317 voix tandis que Mme I. de Dardel recueillait 26 046 suffrages.

Dans sa séance du 13 novembre, le Grand Conseil vaudois a pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de la motion Cevy et consorts concernant l'abstentionnisme civique.

La commission, pour essayer d'y voir clair, s'est entretenue avec les représentants de divers milieux : experts aux examens de recrues, responsables de l'instruction civique, représentants de la presse, radio et télévision, représentants des associations féminines.

Le manque de statistique n'a pas permis à la commission de faire des propositions précises au Conseil d'Etat. Elle se borne à faire des suggestions sur ce qui pourrait être entrepris pour lutter contre l'abstentionnisme. Au premier point et sous la rubrique « enseignement », on lit ceci :

« Le rôle de la mère étant primordial dans l'enseignement de notre jeunesse, il est de première importance que les filles soient instruites, au même degré que les garçons, sur nos institutions et notre vie économique ».

La motion a été renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport.

Combien d'occasions perdues de remettre nos enfants au contact de la nature ? Et les cours d'école ! Autrefois, la course d'école avait pour but de montrer aux enfants des écoles les beautés de leur pays. Car les occasions étaient rares de sortir. Pas d'automobile à la maison, pas de vacances en Espagne ou en Italie. Mais aujourd'hui... La course d'école n'est plus qu'une tradition. On y va parce que cela se fait, parce que cela nous vaut un congé le lendemain (je connais mon monde), on va à Berne visiter le Palais fédéral, à Bâle voir le port fluvial, à Morat, courir le long des remparts, à Avenches. La course d'école serait une merveilleuse occasion d'aller replonger nos classes dans la nature, avec un but précis, préparé à l'avance. Visite d'une réserve, photographie de fleurs protégées, recensement d'une espèce d'oiseau aquatique, observation d'une harde de bouquetins ou d'une aire d'aigle, étude d'un cours d'eau, pêche aux tritons ou aux têtards et même nettoyage du coin de plage, après arrangement avec les services d'hygiène. Il y a encore d'autres occasions, de nombreuses occasions. Plusieurs villes organisent des séjours de montagne pour les classes de telle ou telle année. La Ville de Lausanne dispose de deux maisons pour cela, aux Chevalleyres et à la Barbolesaz : encore une occasion de replonger une classe, non pas seulement au bon air, mais dans la nature, une possibilité, encore bien mal exploitée si j'en juge par les expériences lausannoises, non pas de dépayser nos enfants, mais de les « repayer » comme dit Robert Hainard. L'école à la montagne, les classes de neige, cela se fait, mais les maîtres ne savent guère tirer parti de ce changement de cadre. On étudiera les conifères en ville, avec des planches murales et des films en couleurs, puis on partira pour une semaine d'école d'altitude faire des dictées et des travaux écrits trimestriels, la fenêtre ouverte sur les sapins et les mélèzes. Cela s'est vu !

Au chapitre de l'école, je devrai encore parler des manuels. Les livres que nos élèves ont entre les mains ne parlent pas de la nature. Seuls, les ouvrages de sciences naturelles comportent un très court chapitre sur ce sujet, dans lequel figurent encore les notions fausses d'utilité et de nocuité. Mais on ne parle pas, et dans aucun livre que je connaisse, de conservation de la nature, de protection du paysage et des sites, ni dans les livres d'histoire, ni dans ceux de géographie. Là aussi, il y a une lacune à combler, me semble-t-il.

Je vous entends protester : impossible, dites-vous, les programmes, à tous les degrés, sont déjà si chargés. Comment y ajouter encore des sorties, des excursions, comment replonger les enfants dans la nature ? Les vacances sont là pour ça.

Et bien justement, parlons des vacances. Elles aussi font partie de la vie scolaire.

Les professeurs manquent de temps, les programmes sont trop chargés. Ne serait-il pas possible que les professeurs délèguent à certains groupements de jeunesse une partie du travail qu'ils n'ont pas pu effectuer en classe ? Il existe des clubs de jeunesse, des responsables de loisirs, il existe des colonies de vacances, il y a les éclaireurs, il y a des groupements de jeunes naturalistes, il y a des sociétés scientifiques qui cherchent à attirer des jeunes dans leurs rangs. Ne pourrait-on pas envisager qu'un professeur de science, par exemple, envoie une délégation de sa classe auprès de la Société des sciences naturelles pour tel ou tel travail pratique, demande à une troupe d'éclaireurs ou à un groupe de jeunesse l'exécution d'un programme impossible à réaliser en classe ? Là encore, il y a une idée à creuser, mais je crois que nous devons, nous les protecteurs de la nature donner le plus souvent aux classes l'occasion d'un travail pratique, comme nous l'avons fait lors du concours de l'arbre. Car il devrait y avoir une intégration beaucoup plus étroite entre les structures scolaires et les organisations extrascolaires. La Ligue vaudoise pour la protection de la nature se préoccupe de ce problème. Elle cherche à former un fonds en vue de proposer régulièrement aux écoles un concours, un travail pratique pour l'exécution duquel elle mettrait du matériel à disposition. Mais tout reste à faire encore. Pour nous aussi le programme est trop chargé !

Une bonne manière d'envisager cette intégration entre les structures de l'école et les organisations extrascolaires est l'organisation de camps scientifiques.

Fr. MANUEL



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

LE PARC NATIONAL SUISSE

Pour vos cadeaux de Noël, demandez le magnifique livre sur

Il coûte Fr. 19.— contient des planches en couleurs, une carte. S'obtient à SBN, Wartenbergstr. 22, 4052 BALE. Spécifiez : en français !